

Référence	<p>L'an deux mil vingt et un, le vingt du mois de juillet à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni exceptionnellement au sein de la nouvelle salle polyvalente pendant le temps des travaux du Centre-ville et sans public, afin de respecter les règles sanitaires liées au risque COVID-19, sous la présidence de Monsieur Olivier TURPIN, Maire, suite à la convocation qui lui a été faite et dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie provisoire conformément à la Loi.</p> <p><u>Présents</u> : Olivier TURPIN, Maire – Mélanie DAZIN-DESLANDES, Thierry MASQUELIER, Hélène HEROQUER, Philippe SIMOENS, Adjoints – Audrey VANHERSECKE, Thibault TISON, Sabrina WATRELOT, Valère CARETTE, Hélène HAVRET, Aimé DUQUENNE, Conseillers municipaux.</p> <p><u>Excusés</u> :</p> <p>Alexia GAILLET, qui donne pouvoir à Thierry MASQUELIER Jean-Claude HAUTCOEUR, qui donne pouvoir à Mélanie DAZIN-DESLANDES Jacques DURIEU, qui donne pouvoir à Philippe SIMOENS Isabelle DESCAMPS, qui donne pouvoir à Aimé DUQUENNE</p> <p><u>A été nommée secrétaire de séance</u> : Mélanie DAZIN-DESLANDES</p> <p>DÉLIBÉRATION N°2021-34 – RESSOURCES HUMAINES – MISE EN RÉSEAU DES BIBLIOTHÈQUES-MÉDIATHÈQUES DE « ANSTAING, FOREST-SUR-MARQUE, GRUSON ET TRESSIN » – CRÉATION D'UN POSTE DE COORDINATEUR CULTUREL.</p>
2021/34	
Objet de la délibération	
Création d'un poste de coordinateur culturel pour les quatre bibliothèques-médiathèques d'Anstaing, Forest sur Marque, Gruson et Tressin	
Membres du Conseil Municipal	
En exercice : 15 Présents : 11 Qui ont pris part au vote : 15	
Date de la convocation	
13 juillet 2021	
Vote	
A la majorité Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 3	

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée qu'un projet de mise en réseau des bibliothèques-médiathèques de quatre communes est en cours d'élaboration. Il s'agit des Communes d'Anstaing, de Forest-sur-Marque, de Gruson et de Tressin.

Monsieur le Maire précise que cette mise en réseau permettrait à des communes de tailles relativement similaires d'ouvrir leur espace culturel sous la responsabilité d'un coordinateur intercommunal, qu'il serait compliqué d'employer indépendamment, pour chaque Commune.

Monsieur le Maire précise que ce recrutement s'établirait sur l'ensemble des Communes concernées, soit un quart temps chacun (8h45 par Commune). Le ou la coordinateur (trice) aurait donc en charge l'animation culturelle, au sens large, des quatre lieux par la création d'un réseau physique et attractif pour l'ensemble des habitants du bassin de vie. Monsieur le Maire présente alors le projet de fiche de poste du ou de la coordinateur (trice) réseau, annexée à la présente délibération.

Monsieur le Maire précise donc à l'Assemblée que pour recruter un tel coordinateur (trice), chaque Commune concernée doit ouvrir un poste de cadre intermédiaire de la filière culturelle, au tableau des effectifs de sa Commune.

Monsieur le Maire explique donc que conformément à l'Article 34 de la Loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque Collectivité ou Etablissement sont créés par l'organe délibérant de la Collectivité ou de l'Etablissement. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal le 29 juin 2019,

Considérant la nécessité de créer un emploi d'assistant territorial de conservation du patrimoine et des bibliothèques intercommunal à temps complet (35 heures réparties sur 4 communes),

Monsieur le Maire propose donc à l'Assemblée, la modification du tableau des emplois à compter du 1er octobre 2021.

Filière Culturelle - Cadre d'emploi : Assistant territorial de conservation du patrimoine et des bibliothèques
Grade : Assistant territorial de conservation du patrimoine et des bibliothèques
- ancien effectif : 0
- nouvel effectif : 1

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par : **12** voix pour – **0** voix contre – **3** abstentions (Aimé DUQUENNE, Jacques DURIEU, Isabelle DESCAMPS), **décide** :

- D'adopter les modifications du tableau des emplois ainsi proposées.
- D'ouvrir les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés au budget.

Ainsi fait et délibéré en séance publique, les an, mois et jour susdits. Pour copie conforme,

Le Maire

Olivier TURPIN

